

➤ En analysant les documents, en les confrontant et en vous appuyant sur vos connaissances, vous analyserez les politiques d'exploitation et de protection de la forêt française.

Document ① : Extraits de la déclaration de Nicolas Sarkozy, Président de la République, sur la valorisation de la filière bois, à Urmatt (Bas-Rhin) le 19 mai 2009.

J'ai été très heureux de visiter le site de l'entreprise familiale SIAT Braun, premier site de sciage français, dont le métier est situé au cœur de la filière de valorisation du bois. En venant ici à Urmatt, j'ai voulu dire aux Français que la France a besoin d'une filière bois organisée, et ce n'est pas le Président de la région qui me contredira. Je veux saluer le travail considérable fait par tous ceux chefs d'entreprise, artisans, propriétaires privés, techniciens, salariés, élus locaux, pour mobiliser et valoriser le bois français. On ne le sait pas assez, mais la forêt française est la troisième plus vaste d'Europe. Elle occupe 30% de notre territoire national et génère 450 000 emplois.

Il s'agit donc d'un atout considérable pour l'économie de nos territoires. Pourtant, chose étrange, cet atout demeure considérablement sous-exploité. On ne cesse de se plaindre de ne pas avoir de ressources en matière première, on en a une sous nos yeux et on la sous-exploite. La balance extérieure de la France pour l'ensemble de la filière du bois et de l'ameublement affiche un solde négatif de plus de 6 milliards d'euros en 2008. On dépense 6 milliards d'euros pour aller chercher du bois et de l'ameublement chez les autres alors qu'on l'a, à portée de la main. C'est le deuxième poste de déficit commercial français, après celui de l'énergie. C'est un gâchis phénoménal. La France n'a pas de pétrole. La France n'a pas de gaz. Mais la France a des territoires ruraux, une géographie, des ressources naturelles qui représentent un potentiel formidable. Le massif forestier français a augmenté de moitié depuis 1950 et, au rythme actuel, la forêt conquiert la surface équivalente à un département chaque décennie. Le potentiel forestier est extrêmement important, mais il y a seulement 60% de l'accroissement naturel annuel qui est prélevé chaque année. C'est-à-dire qu'il y a 40% qu'on peut prélever de plus en gardant notre patrimoine, qu'on ne prélève pas et pendant ce temps on paie 6 milliards d'euros.

Voilà la situation dans laquelle nous nous trouvons. Il faut donc tout mettre en œuvre pour mobiliser la ressource, dans des conditions durables. Cela fait plus de vingt ans qu'un chef d'Etat français ne s'est pas exprimé sur la mobilisation et la valorisation de nos forêts ! Il ne faut critiquer personne, mais ça en dit long sur le peu de considération économique, écologique de la forêt.

Qui peut dire que la mobilisation d'une ressource, je veux dire la forêt, qui concerne 3,5 millions de propriétaires privés, un tiers de notre territoire national, deuxième poste de déficit commercial, qui peut dire que ce n'est pas un sujet digne d'être traité par le chef de l'Etat ? Il n'est pas normal que nous ayons attendu

si longtemps pour développer une filière qui est stratégique. [...] Car il serait absurde que la France accroisse ses importations de bois alors qu'elle a un immense gisement forestier inexploité. Il faut donc changer d'échelle dans la mobilisation de la ressource. Pour répondre à la demande croissante de bois, il nous modifier fondamentalement notre mode de gestion de la forêt, tout en préservant sa biodiversité. [...]

Naturellement, les forêts domaniale et communale devront participer à cet effort de mobilisation. Mais je vous dois la vérité : 70% de la forêt française est détenue par des propriétaires privés. Or plus de la moitié de l'accroissement naturel non mobilisé y réside. [...] Indéniablement, la structure très morcelée de notre forêt privée en complique la gestion, puisque les 11 millions d'hectares de cette forêt se répartissent entre les mains de 3,5 millions de propriétaires. La mise en valeur durable de ces forêts doit évidemment être décidée au départ par le propriétaire lui-même. Elle ne peut se limiter à une simple vente de bois confiée à un exploitant forestier. Faute d'être initiée spontanément, elle peut cependant être suscitée et organisée par une structure compétente. Nous voulons passer d'une gestion trop souvent archaïque, morcelée et inégale de la forêt française, à une véritable gestion patrimoniale, dynamique et durable des 11 millions d'hectares de forêts privés. Alors, je pose une question, même si je sais que c'est sensible. A quoi cela sert-il de soutenir de la même manière par des aides ou des exonérations fiscales celui qui exploite sa forêt et celui qui laisse dormir ce capital ? [...]

J'ai donc décidé que l'ensemble des aides publiques octroyées par l'Etat, et des allégements fiscaux existants seront conditionnés à l'exploitation effective de la forêt. [...]

[...] il faudra convaincre les Américains d'aller plus loin dans les engagements qui sont les leurs. Vous savez que pour nous, c'est une chance d'avoir le Président Obama et nous devons l'aider à réussir parce que les États-Unis, c'est la première économie du monde. [...]

Quand on aura convaincu les États-Unis, Europe et États-Unis main dans la main, nous irons convaincre les grands pays émergents : la Chine, l'Inde, le Brésil, le Mexique, l'Afrique du Sud, qu'eux aussi, doivent participer à ce combat pour préserver les équilibres de la planète. Après tout, le réchauffement climatique, la montée des eaux, ça les concerne. Puis, il y aura l'Assemblée Générale des Nations Unies en septembre à New York et puis, il y aura Copenhague¹ à la fin de l'année. La minute de vérité. On verra à ce moment-là les pays du monde qui sont au rendez-vous de l'histoire ou ceux qui ne le veulent pas et ils devront l'assumer devant l'opinion publique internationale. [...]

¹La COP 15 eu lieu en décembre 2009. Elle visait à prendre des engagements pour limiter les émissions de gaz à effet de serre. Elle s'acheva sur un échec, les pays émergents refusant de compromettre leur croissance pour limiter une pollution dont les pays anciennement industrialisés étaient selon eux responsables.



Le classement en réserve biologique intégrale avec interdiction d'accès concerne 1060 hectares sur les 22000 ha de la forêt domaniale de Fontainebleau, soit 4,8%. Les premières réserves biologiques furent créées en 1953 en forêt de Fontainebleau. Les réserves intégrales ont été définies par une instruction de 1998. Il existe aujourd'hui en métropole 72 réserves biologiques intégrales (37 en 2007) couvrant 29253 ha.